Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-698** **01/09/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière ».

Destinataires d'exécution
Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation des établissements à l'appel à projet.

Textes de référence : code de la santé publique, code de l'éducation, code rural et de la pêche maritime.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement technique agricole à s'associer au projet de prévention intitulé *« Conduites addictives et Sécurité routière »*.

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet pluridisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer notamment les enseignants d' éducation socio-culturelle et les personnels de santé.

I- Contexte

La consommation de substances psychoactives est un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population française. En effet, aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.

Les zones de circulation constituant l'espace routier sont des lieux de vie collectifs où piétons, cyclistes, conducteurs d'automobiles ou d'engins, passagers, se côtoient quotidiennement. La sécurité des déplacements demande à ce que chacun des usagers s'adapte aux conditions spécifiques des uns et des autres et se conforme aux règles. Elle exige une vigilance accrue de tous et un respect mutuel.

Dans ce contexte, la consommation de substances psychoactives accroît significativement les risques pour la santé et la sécurité de l'usager comme celle d'autrui de part les effets induits (modification de la perception du risque et/ou prise de risque, perte d'attention ou de vigilance …).

La période de l'adolescence correspond à la fois :

- à une volonté d'autonomisation croissante, avec par exemple l'apprentissage de la conduite et l'obtention du permis de conduire ;
- à une prise de risques, une quête de sensations et d'expériences accrues, accompagnée de potentiels comportements transgressifs, dans un objectif de tester les limites posées par les adultes.

Les enquêtes récentes montrent que l'usage de substances psychoactives à 17 ans est globalement en hausse. Elles mettent notamment en évidence une évolution préoccupante de certains comportements de consommation : hausse des Alcoolisations Ponctuelles Importantes - API, augmentation des polyconsommations,...[1].

Par ailleurs, les accidents de transports représentent la première cause de décès des jeunes de 15 à 24 ans[2] ; les accidents impliquant au moins un conducteur jeune adulte (18-24 ans) représentent 27 % de la mortalité routière et 29 % des blessés hospitalisés[3]. Les facteurs comportementaux, dont les conduites addictives, sont la cause de la plupart des accidents. Ainsi, l'alcool et les stupéfiants seraient à l'origine de 23,5 % et 13,3% des accidents mortels provoqués par un jeune conducteur adulte sur la période 2013-2015[4].

Aussi, le rôle joué par l'école en matière de prévention des comportements à risques mais aussi d'apprentissage du vivre-ensemble, au travers de l'éducation à citoyenneté et à la santé reste-il primordial, notamment à l'adolescence, période où la personnalité se structure[5].

[1] « Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014 », Office Français des Drogues et des toxicomanies, mai 2015

[2] Tableau des principales causes de décès des jeunes et des enfants en 2013, Institut national de la statistique et des études économiques.

[3] La sécurité routière en France - Bilan de l'accidentalité de l'année 2014, Observatoire national interministériel de la sécurité routière, La documentation Française.

[4] L'accidentalité routière en 2015 - Bilan sommaire, Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

[5] « Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Février 2014

Les experts estiment que les interventions basées notamment, sur le développement des compétences psychosociales des jeunes, ont des effets positifs à court, moyen et long terme sur les comportements à risques : réduction des problèmes de comportements, retard dans l'âge des premières expérimentations, baisse des consommations nocives de produits[6],…

L'appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière » propose aux équipes éducatives d'accompagner les apprenants dans une démarche de prévention mais aussi d'éducation à la citoyenneté, basée sur le développement des compétences psychosociales. Il a pour ambition l'acquisition et la promotion par les jeunes de comportements responsables envers eux-mêmes comme autrui en matière de santé et de sécurité routière, dans un double objectif de prévention des risques de dépendance et de réduction de la mortalité routière. Il s'articule avec les démarches d'éducation à la sécurité routière menées par les établissements, notamment dans le cadre des préparations des apprenants aux différentes attestations de sécurité routière ou d'éducation à la route.

Cet appel à projet s'inscrit dans les missions de l'enseignement agricole, notamment en apportant aux jeunes les savoirs et les compétences leur permettant, comme futurs citoyens, de faire des choix éclairés et responsables en matière de santé et de sécurité afin de s'intégrer dans la société comme dans leur environnement.

II - Descriptif de l'appel à projet

Le projet doit amener les apprenants à :

- réfléchir et débattre sur les interactions entre sécurité routière et conduites addictives ainsi que sur les risques induits. La réflexion menée portera tant sur les différents comportements que sur les moyens de les influencer pour favoriser une mobilité citoyenne, responsable et en sécurité pour tous ;
- concevoir et construire, un outil de prévention, entre pairs et pour les pairs, sous forme d'un support numérique, audio ou vidéo d'une durée maximale de deux minutes.

Les actions proposées par les établissements devront :

- permettre le développement des compétences psychosociales des apprenants et favoriser le renforcement de l'estime de soi, notamment par des ateliers-débats ou d'expression. Les compétences liées à la communication (argumentation), la confrontation à la parole des pairs et la résistance à l'influence d'autrui, seront particulièrement visées ;
- favoriser les démarches de pluridisciplinarité et de co-construction avec les apprenants ;
- favoriser les échanges entre apprenants de l'enseignement agricole et des autres dispositifs d'enseignement ;
- inclure systématiquement un travail préalable d'information sur les conduites addictives, dans le contexte de l'utilisation des espaces routiers. Ce travail sera réalisé avec un organisme spécialisé (liste non exhaustive en annexe 1) ;
- intégrer une évaluation des actions et notamment leur impact sur les apprenants et l'établissement.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant l'accessibilité de ces outils de prévention aux jeunes en situation de handicap.

[6] Comportements à risques et santé : agir en milieu scolaire, Réseau francophone international de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité, INPES, 2008
« Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Février 2014.

III - Mise en œuvre de l'appel à projet et les modalités de participation

Les établissements, souhaitant s'impliquer dans cet appel à projet, doivent transmettre une note synthétique, à l'autorité académique avant le 12 octobre 2016. Le formulaire à compléter figure en annexe 2[7].

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra au Bureau de la Vie Scolaire, Vie Etudiante et Insertion (BVIE) à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr.

Un comité national sélectionnera 8 établissements retenus pour cet appel à projet, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et l'avis de l'autorité académique.

Chaque établissement sélectionné recevra une somme forfaitaire de 1000 € pour la mise en œuvre du projet, en incluant à minima la participation d'un médiateur spécialisé pour les débats.

Ils transmettront, pour le 19 mai 2017, au BVIE conf-dger.bvie@educagri.fr :

- le bilan détaillé du projet, comprenant l'ensemble des éléments décrits dans l'annexe 3 ;
- le support numérique réalisé.

Les établissements pourront bénéficier de l'appui des animatrices des réseaux nationaux :

- « Insertion-égalité des chances » (Géraldine COULON) ;
- RESEDA (Emile DESAULTY).

Il est fortement conseillé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives et de sécurité routière pour la mise en œuvre des actions ou leur évaluation. Une liste non exhaustive est proposée aux établissements en annexe 1.

III- Personnes ressources

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- corinne.sadot@agriculture.gouv.fr, chargée de mission éducation à la santé
- geraldine.coulon@educagri.fr co-animatrice du réseau « Insertion-égalité des chances »
- emilie.desaulty@educagri.fr, animatrice nationale du réseau RESEDA

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe Vinçon

[7] Une version électronique modifiable peut être obtenue sur simple demande à l'adresse : conf-dger.bvie@educagri.fr.

Annexe 1

Structures spécialisées et ressources disponibles

Sécurité routière :

Personne ressource au niveau local, le coordinateur sécurité routière du département (Préfecture) :

Le coordinateur sécurité routière anime, au quotidien, la mise en œuvre de la politique de sécurité routière définie localement. Il ou elle peut accompagner les responsables e projet dans la mise en place d'actions de sensibilisation et fournir de la documentation. Il est joignable via les services de la préfecture.

Sites institutionnels :

Le portail du ministère de l'intérieur dédié à l'ensemble des questions de sécurité routière (dangers de la route, connaissance des règles, conseils pratiques …) : www.securite-routiere.gouv.fr/

Le portail national Eduscol /Education à la sécurité routière du ministère chargé de l'éducation nationale : http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/

Site associatif :

Le site national de l'association Prévention routière : https://www.preventionroutiere.asso.fr/
Cette association a reçu l'agrément du ministère chargé de l'Education nationale.

Prévention des conduites addictives :

Dans le cade de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de préventions sur un territoire donné, tout établissement est invité se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis le page d'accueil du portail national : http://www.ars.sante.fr/Portail-des-Agences-Regionales.portail.0.html Rubrique : Les ARS dans votre région



- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé : http://www.fnes.fr/presentation/reseau_et_ses_membres.php

Sites institutionnels :

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives : http://www.drogues.gouv.fr/

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr

L'Office français des drogues et toxicomanies : http://www.ofdt.fr/
et plus particulièrement l'info-service :Les produits et les addictions de A à Z
Les produits et les addictions de A à Z

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM : http://ansm.sante.fr

Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants

L'institut national de prévention et d'éducation à la santé, l'INPES : www.inpes.sante.fr
Catalogue, bases de données, dossiers thématique

Drogues Info Service, ADALIS : www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service : www.alcool-info-service.fr

Joueurs Info Service : www.joueurs-info-service.fr

Tabac info service, TIS : www.tabac-info-service.fr/

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : inserm.fr
Santé publique - Addictions
Santé publique - Alcool
Neurosciences - Addictions
Neurosciences - Alcool
Les expertises collectives (cannabis, alcool, tabac)

Sites associatifs :

La Croix rouge : www.croix-rouge.fr

Fédération addiction : www.federationaddiction.fr

Narcotiques anonymes : www.narcotiquesanonymes.org

Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues : a-f-r.org

Fil santé Jeunes : www.filsantejeunes.com
Drogues et addictions

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, ANPAA : www.anpaa.asso.fr

Alcooliques anonymes France : www.aafrance.fr

Société française d'alcoologie, SFA : www.sfalcoologie.asso.fr

Office français de prévention du tabagisme, OFT : www.oft-asso.fr

Comité national contre le tabagisme, CNCT : www.cnct.org

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière »

Annexe 2

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Région :

Etablissement :

Adresse postale :

Adresse de courrier électronique :

Responsable de l'établissement :

Nom - Prénom :

Adresse électronique :

Téléphone :

Référent du projet

Nom - Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Classe(s) pressentie(s) pour le projet (niveau, **dénomination complète de la formation**) :

Résumé du projet
Brève présentation du projet

Contexte du projet
Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quel lien avec le projet d'établissement ?

Présentation détaillée de la mise en œuvre du projet

Comment est il prévu d'engager le projet dans l'établissement ? Quels personnels seront mobilisés (pour les enseignants, préciser les disciplines) ? Quelles seront les modalités de co-construction? Quelles actions avec les apprenants sont envisagées ? Avec quels partenaires ?

L'évaluation du projet (quantitative/qualitative)
Comment est prévue la mise en place de l'évaluation ? Quels partenaires sont envisagés ? Quel type d'évaluation ?

Budget prévisionnel

Désignation	Dépenses	Recettes
	TOTAL	**TOTAL**

Signature du ou de la chef-fe d'établissement

Cachet de l'établissement

Date limite de renvoi à l'autorité académique 12 octobre 2016

Avis de l’autorité académique :

Signature du Chef ou de la Cheffe du SRFD

Fiche à retourner par l’autorité académique et par courrier électronique **pour le 19 octobre 2016** à :

conf-dger.bvie@educagri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière »

Annexe 3

BILAN DU PROJET

I - Liste des participants :

Nom(s) des élèves, étudiant-es, apprenti-es ou stagiaires impliqués dans le projet :

Nom	**Prénom**	**Statut, classe (élève, étudiant-e, apprenti-e, stagiaire)**	**Date de naissance**

Référent du projet

Nom : Prénom :

Fonction/discipline :

Adresse électronique :

Membres de l’équipe ayant participé au projet (nom, prénom et **fonction/discipline**) :

-

-

-

-

-

II - Nombre d’heures mobilisées pour ce projet

- Temps face à face apprenants :
- Temps des enseignants (hors face à face apprenants) :

III - Résumé de la problématique retenue pour le projet

IV - Développement et mise œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelle(s) actions ont été mises en place ? Comment le support de prévention a-t-il été conçu ? Le cas échéant, quelle diffusion ou valorisation ? Quelles modalités de co-construction avec les jeunes ? Pourquoi ces choix ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour l'élaboration du projet ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel
- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, pendant les cours, l'heure de classe, …
- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes
- modalités de co-construction

Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?
Implication des apprenants et des équipes dans le projet
Place des partenaires extérieurs dans le projet
Intégration du projet dans l'établissement...

V - Evaluation de l’impact du projet

Les apprenants

Quelles procédures ont-elles été privilégiées par les équipes pour mener l'évaluation avec les apprenants ?

Quelles ont-été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées ? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quels résultats ? ...

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
La cohésion du groupe classe ou groupe d'élève a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?
Quelles compétences psychosociales ont-été plus particulièrement mobilisées ou développées ?
Les jeunes impliqués se sont-ils exprimés sur leur travail auprès de leurs pairs, auprès du milieu professionnel, ? Comment ?

Les équipes éducatives

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

L'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?
Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche éducative et notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail ? Si oui comment ?
D’autres actions de prévention sur le sujet des conduites addictives dans le contexte professionnel sont elles envisagées pour l’année scolaire en cours ou dans le futur ? Sous quelle(s) formes ? Avec quels partenariats extérieurs ?

VI - Bilan financier (intégrer la valorisation des personnels)

Désignation	Recettes	Dépenses
	TOTAL	**TOTAL**

VII –Synthèse générale sur l'expérience du projet :

Signature du Chef ou de la Chef-fe d'établissement Date et cachet de l'établissement

La plaquette de prévention et le bilan du projet accompagnées :

- des autorisations de droit à l'image pour chaque personne (1) figurant sur le support de prévention .
- Des courriers manuscrits d'autorisation d'utilisation du support produit(1)
- des courriers d'autorisation d'utilisation du support produit (1), pour chacun des participants.
- des photos, des témoignages,des articles… illustrant la construction du projet (ateliers, étapes de la réalisation du support, actions réalisées en lien avec le projet ….)

devront être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr

DATE LIMITE D'ENVOI : 19 mai 2017

(1) Voir formulaires en annexe 4 Pour les jeunes mineurs, cette autorisation devra être délivrée par les parents ou la personne détentrice l'autorité parentale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière »

Annexe 4

AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne majeure

Je soussigné-e* (nom, prénom).....……
adresse*.....……
….....……
téléphone*…….
adresse de courrier électronique*.....

Reconnais avoir participé à des prises de vue dans le cadre du concours « Conduites addictives et Sécurité routière »
Accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à ……., le……/……/……

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
sous direction des politiques de formation et d'éducation BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP
Appel à projet «Conduites addictives et Sécurité routière »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Appel à projet « Conduites addictives et Sécurité routière »

Annexe 4

AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne mineure

Je soussigné-e* (nom, prénom, adresse, téléphone et mail)

le père ou tuteur*légal……
adresse*
……
……..
……

la mère ou tutrice légale* (mettre juste le prénom et le nom si l'adresse est identique)
…….....……
adresse*……
……
…….....
…….

autorise, dans le cadre du concours « Conduites addictives et Santé sécurité au travail » l'enregistrement photographique de l' enfant se nommant :

……

J'accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

.
Fait à ……., le……/……/……

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le père ou tuteur légal La mère ou tutrice légale

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous direction des politiques de formation et d'éducation - BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP
Appel à projet «Conduites addictives et Sécurité routière »